

# Allianz Renminbi Currency - A - USD

31/5/2015

Fonds destiné à des dépôts libellés en yuan <sup>1</sup>

## Objectifs et politique d'investissement

Le fonds vise à générer un rendement du capital s'alignant sur celui du marché offshore en renminbi chinois (également appelé « CNH » ; le « CNH » représente le taux de change du renminbi chinois (CNY) qui s'échange offshore à Hong Kong ou sur des marchés situés en dehors de la République populaire de Chine). Les investissements ciblent principalement des dépôts libellés en renminbi chinois offshore émis à Hong Kong ou en dehors de la République populaire de Chine. Les éléments d'actif et de passif non libellés en renminbi chinois offshore ne peuvent excéder 30% des actifs du fonds que si la somme au-delà de cette limite est couverte. La maturité résiduelle moyenne (duration) du fonds est comprise entre zéro et trois mois. Le rachat des actions du fonds est généralement possible chaque jour ouvrable. Les revenus du fonds sont habituellement l'objet d'une distribution annuelle. Recommandation : ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les 6 mois.



## Gérant

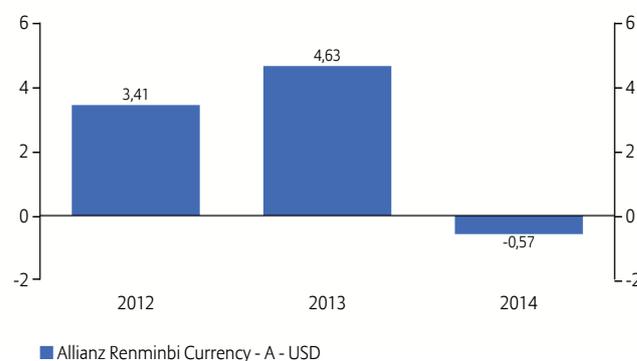
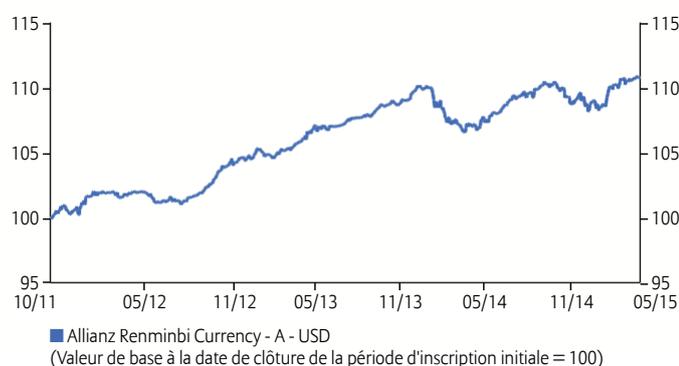
Helen Lam

(depuis 18/10/2011)

## Performance

Valeur nette d'inventaire au 18/10/2011 (Il n'existe pas de relation "1 sur 1" entre la VNI et l'index) <sup>2</sup>

Rendements annuels des 5 années calendaires depuis le lancement de la part le 18/10/2011, primes de gestion et d'administration incluses et frais d'entrée non inclus <sup>2,3</sup>



Rendement actuariel par année calendaire (%) <sup>2</sup>

	3A pa	D. l'orig. pa	2011	2012	2013	2014
Fonds	3,09	2,87	1,10	3,41	4,63	-0,57

## Le fonds en bref

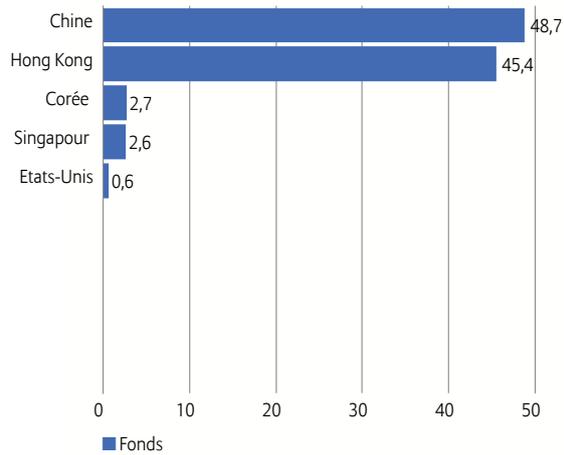
ISIN / N° d'identification du titre (Allemagne, WKN)	LU0665630819 / A1J EEA
Société de gestion	Allianz Global Investors GmbH, Frankfurt
Gestionnaire de fonds	RCM Asia Pacific Limited, Hong Kong
Banque dépositaire	State Street Bank Luxembourg S.C.A.
Date de lancement	18/10/2011
Actifs sous gestion	82,55 millions EUR
Actifs nets de la part	26,55 millions USD
Clôture de l'exercice	30/9/
Distribution des revenus au 15/12/2014 <sup>4</sup>	0,22 USD
Autorisation de commercialisation	DK, FI, AT, BE, GB, CH, SE, SG, PL, PT, NO, LU, NL, IT, IE, FR, DE

## Ratios risque / bénéfice

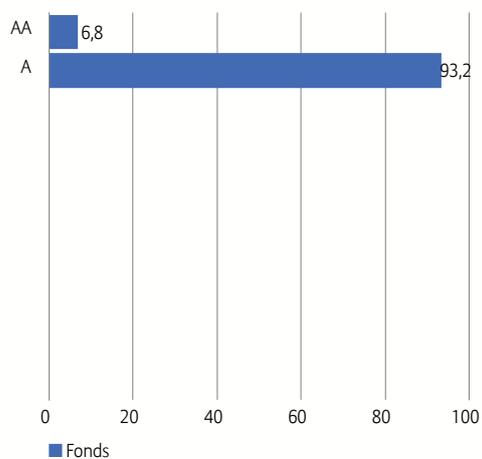
	3 ans
Ratio de Sharpe <sup>5</sup>	1,35
Volatilité (%) <sup>6</sup>	2,20

## Structure des fonds

par pays en %



par notations financières en % (en fonction de la valeur sur le marché) <sup>7</sup>



## Chiffres-clé du portefeuille

Duration incluant monétaires	0,09
Rendement nominal moyen (%)	2,90
Rendement actuariel (%)	3,08
Rating moyen	A+

## Structure des coûts

Frais d'entrée (%) <sup>8</sup>	actuellement 2,00 (max. 3,00)
Commission forfaitaire en % p.a. <sup>8</sup>	0,65
Frais de sortie	0,00
TFE en % <sup>9</sup>	0,70

## Informations complémentaires relatives au Fonds

Code Bloomberg	ALLRCAU LX
Code Reuters	ALLIANZGILUX01

## Opportunités

+ Possibilités de gains de change par rapport à la devise de l'investisseur

## Risques

– Possibilités de pertes de change par rapport à la devise de l'investisseur

<sup>1</sup> Par fonds, nous entendons une SICAV, un compartiment d'une SICAV ou un fonds commun de placement.

<sup>2</sup> Le calcul de la valorisation s'effectue sur la base de la valeur nette d'inventaire par action (compte non tenu des coûts supplémentaires, des primes réinvesties). Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.

<sup>3</sup> Compte tenu de la date d'émission de ce fonds, nous ne sommes pas en mesure de fournir des indications utiles sur les rendements de l'année 2011.

<sup>4</sup> Fiscalité : Taxe sur les opérations boursières : prélèvement en cas de sortie ou de conversion d'actions de capitalisation : 1,00 % (max. 1 500 €). Précompte mobilier : retenue à la source sur les dividendes : 21 %. Une taxe supplémentaire de 4 % peut être prélevée sur les produits des placements. Les dividendes doivent figurer dans la déclaration à l'impôt sur les personnes physiques, à moins que l'investisseur n'opte pour la retenue à la source de l'impôt supplémentaire sur les produits des placements. La sortie est sujette à l'impôt belge de 21 % sur l'OPC lorsque le fonds investit plus de 40 % de son patrimoine total en titres de créance. Le gouvernement fédéral belge a introduit une proposition de loi qui, si elle est approuvée par le parlement belge, baissera le seuil de 40 % à 25 %. La sortie est sujette à Ecofin lorsque le fonds investit plus de 25 % de son patrimoine total en titres de créance.

<sup>5</sup> Le ratio de Sharpe reflète la performance d'un fonds de placement corrigée selon le risque. Le ratio de Sharpe exprime l'étendue de la compensation du risque supplémentaire par le rendement supplémentaire. Plus le ratio de Sharpe est élevé, plus la compensation relative pour l'investissement est élevée.

<sup>6</sup> La volatilité est la mesure de la mobilité d'une action de fonds de placement.

<sup>7</sup> La ventilation se fonde sur la meilleure notation disponible pour chaque titre. Les données publiées par le fournisseur d'indice reposent sur des notations moyennes et peuvent être différentes.

<sup>8</sup> Le partenaire de distribution peut se voir reverser jusqu'à la totalité des droits d'entrée éventuellement prélevés lors de la souscription de parts du fonds. Le montant effectivement reversé sera communiqué par le partenaire de distribution dans le cadre de la prestation de conseil en investissements. Ces dispositions s'appliquent également aux éventuels frais courants de distribution prélevés par la Société de gestion sur la commission forfaitaire et versés au partenaire de distribution. La commission forfaitaire englobe la commission de gestion, la commission d'administration et les frais de distribution prélevés jusqu'ici.

<sup>9</sup> TER (ratio du coût total) : total des coûts (hors frais de transaction) mis à la charge du fonds pendant l'année écoulée.

Données au 31/5/2015, Source: Allianz Global Investors

## Disclaimer

Tout investissement comporte des risques. La valeur et le revenu d'un investissement peuvent diminuer aussi bien qu'augmenter et l'investisseur n'est dès lors pas assuré de récupérer le capital investi. Allianz Renminbi Currency est un compartiment de la SICAV Allianz Global Investors Fund, une société d'investissement à capital variable régie par les lois de Luxembourg. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Si la devise dans laquelle les performances passées sont présentées n'est pas la devise du pays dans lequel l'investisseur réside, l'investisseur doit savoir que, du fait des fluctuations de taux de change entre les devises, les performances présentées peuvent être inférieures ou supérieures une fois converties dans la devise locale de l'investisseur. La présente communication est exclusivement réservée à des fins d'information et ne constitue pas une offre de vente ou de souscription, ni la base d'un contrat ou d'un engagement de quelque nature que ce soit. Les fonds et les instruments mentionnés ici peuvent ne pas être proposés à la commercialisation dans toutes les juridictions et pour certaines catégories d'investisseurs. Cette communication peut être diffusée dans les limites de la législation applicable et n'est en particulier pas disponible pour les

citoyens et/ou résidents des États-Unis d'Amérique. Les opportunités d'investissement décrites ne prennent pas en compte les objectifs spécifiques d'investissement, la situation financière, les connaissances, l'expérience, ni les besoins spécifiques d'une personne individuelle et ne sont pas garanties. Les avis et opinions exprimés dans la présente communication reflètent le jugement de la société de gestion à la date de publication et sont susceptibles d'être modifiés à tout moment et sans préavis. Certaines des données fournies dans le présent document proviennent de diverses sources et sont réputées correctes et fiables, mais elles n'ont pas été vérifiées de manière indépendante. L'exactitude ou l'exhaustivité de ces données/informations ne sont pas garanties et toute responsabilité en cas de perte directe ou indirecte découlant de leur utilisation est déclinée, sauf en cas de négligence grave ou de faute professionnelle délibérée. Les conditions de toute offre ou contrat sous-jacent, passé, présent ou à venir, sont celles qui prévalent. Afin d'obtenir une copie gratuite du prospectus, des statuts de la société ou des règlements, de la valeur liquidative quotidienne des fonds, des derniers rapports annuels et semestriels et du document d'information clé pour l'investisseur (DICI) en français, veuillez contacter la société de gestion Allianz Global Investors GmbH au Luxembourg, pays dans lequel le

fonds a été établi, les agents payeurs belges, RBC INVESTOR SERVICES BELGIUM S.A., B-1210 Bruxelles, Place Rogier 11 ou l'éditeur par email ou par voie postale à l'adresse indiquée ci-dessous ou [www.allianzgi.com](http://www.allianzgi.com). Merci de lire attentivement ces documents, les seuls ayant effet à l'égard des tiers, avant d'investir. La valeur nette d'inventaire est publiée à l'Association Belge des Asset Managers ([www.beama.be](http://www.beama.be)). Ceci est une communication publicitaire éditée par Allianz Global Investors GmbH, [www.allianzgi.com](http://www.allianzgi.com), une société à responsabilité limitée enregistrée en Allemagne, dont le siège social se situe Bockenheimer Landstrasse 42-44, 60323 Francfort/Main, enregistrée au tribunal local de Francfort/M sous le numéro HRB 9340, et agréée par la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht ([www.bafin.de](http://www.bafin.de)) La reproduction, publication ou transmission du contenu, sous quelque forme que ce soit, est interdite.

Internet: [www.allianzgi.com](http://www.allianzgi.com),  
E-Mail: [AllianzGIClientReporting@allianzgi.com](mailto:AllianzGIClientReporting@allianzgi.com)